



Daf Panorama

La Yéchiva Ohavei Toratéha sous l'égide de Rav Israel Abib

Complément à l'étude du Daf Hayomi

BABA BATRA 89

1/ Une Eifa (unité de mesure) entière et juste / 2. Faire surveiller prix et mesures / 3. Celui qui demande une litra (=une livre), plus ou moins / 4. Les mesures de la balance / 5. Les matériaux dont doivent être confectionnés les poids et les règles à niveler / 6. Bamida Bamishkal ou vaMessoura / 7. L'interdit de posséder

1. Il est dit dans la Torah : « une Eifa entière et juste ». On a commenté : là où on a l'habitude de bomber la marchandise on ne devra pas niveler, et là où on a l'habitude de niveler on ne devra pas bomber. Et même s'il lui donne de l'argent ou lui en retire pour compenser le bombage ou le nivellement c'est interdit car on parle de mesure « juste » pour éviter toute duperie.
« Un poids entier et juste » : un poids entière pour ne pas qu'il penche la balance en faveur de l'acheteur aux endroits où ce n'était pas l'habitude de le faire ni qu'il ne s'abstienne de le faire aux endroits où c'était le cas. Encore une fois, juste signifie qu'il ne pourra pas payer pour compenser la perte et que ce sera interdit.
Le verset « tu n'auras pas dans ta maison deux Eifas différentes » est interprété : tu n'auras pas dans ta maison d'argent justement à cause de cette faute. Mais si « tu auras un poids entier et juste », alors tu auras de l'argent.
2. On doit nommer des inspecteurs pour contrôler les poids (car il est dit « tu auras ») mais pas besoin de nommer des inspecteurs pour contrôler les prix par crainte de l'inflation. Mais pour certains il le faut aussi pour les prix.
3. Si l'acheteur demande une litra ou une demi-litra ou un quart de litra, le vendeur lui donne, mais pour moins d'un quart il ne devra pas peser avec moins d'un quart comme mesure. De même, s'il lui demande $\frac{3}{4}$, il ne lui fera pas trois fois un quart car le vendeur serait perdant (en faisant trois fois pencher la balance en faveur de l'acheteur) mais plutôt mettre un poids de un sur un côté de la balance et un poids d' $\frac{1}{4}$ de l'autre côté et complètera avec la denrée jusqu'à l'équilibre. Il ne devra faire pencher la balance qu'une fois en tout.
S'il lui a demandé 10 litras, il les lui pèse en une fois et fait pencher la balance une seule fois (et pas dix).
4. Puisqu'il faut faire pencher la balance en faveur de l'acheteur pour toute chose, nos Sages ont institué des mesures pour savoir de combien il faut surélever la balance du sol ou bien l'éloigner du plafond si elle est suspendue. Pour un vendeur de métaux il faudra suspendre de 3 téfahim (et la longueur de la barre centrale horizontale plus celle des fils du plateau doit être de 12 téfahim au minimum). Les vendeurs de laine et de verre suspendront la balance à 2 téfahim (et la longueur de la barre et des fils sera de 9 téfahim). Une balance de commerçant ou de maître de maison sera suspendue d'un téfah (et la longueur sera de six téfahim). Celle d'un orfèvre sera enfin suspendue de trois doigts (mesure). Toutes ces mesures sont aussi celles au-dessus desquelles une balance est appelée apte à recevoir l'impureté.
5. On ne fait pas des poids en alliage de métaux, mais plutôt en pierre ou en verre. On ne fait pas de règle à niveler en peau de courge ni en alliage mais plutôt en olivier, en noyer, en sycomore ou en buis. On ne fera pas un côté de la règle large et l'autre fin. Enfin, quand il nivellera, il ne le fera ni trop vite ni trop lentement.
6. Lorsque le verset parle de « mida », c'est l'escroquerie liée à la mesure de terrains. « Mishkal » c'est pour ne pas enfouir ses poids dans le sel et tricher. « Messourah » c'est pour ne pas faire mousser les liquides que l'on sert à l'acheteur et le tromper ce faisant. Si déjà la Torah a été pointilleuse sur une Messourah ($\frac{1}{36}$ de log), à plus forte raison ne doit-on pas tromper pour de plus grandes mesures.
7. On ne peut posséder une mesure défectueuse chez soi même pour s'en servir de pot de chambre. Rav Papa a dit : si les poids étaient frappés d'un sceau pour assurer leur validité on peut ou bien si des inspecteurs venaient régulièrement les vérifier on peut. Mais la Guémarah repousse cet avis car il peut arriver que le client soit dans une situation d'urgence et n'ait pas le temps de vérifier et soit donc tromper. Donc c'est interdit.

